

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 25 Mai 2023 à 19 heures

✓ Date de la convocation :	17 Mai 2023
✓ Conseillers en exercice :	15
✓ Conseillers présents :	9
✓ Procurations :	4
✓ Publication de la liste des délibérations :	26 Mai 2023
✓ Quorum	9/8

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Effiat, se sont réunis, dans le lieu habituel de leurs séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Marc CARRIAS, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et Mrs Marc CARRIAS, Maire, Fabienne GASTON, Adjointe au Maire, Véronique de MOROGES, Marie-France BELLIER, Gilles BIGAY, Gaëlle CHALARD, Frédéric MARTIN, Raphaël MARTINEZ, François LAFAURE, Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux.

**Excusés :** M. Olivier MANTEAU, Mme Christelle PERRONNET (Pouvoir à Mme Fabienne GASTON), M. Jean-Luc VALLANCHON (Pouvoir à M. François LAFAURE), Mme Stéphanie GRANERO (Pouvoir à Mme Véronique de MOROGES), M. Eric RENAUT, Mme Nadège SIMONIAN (Pouvoir à Mme Gaëlle CHALARD).

**Secrétaire de séance :** Mme Fabienne GASTON.

-----

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Compte Rendu précédent,
2. Etudes Complémentaires avant Restauration Eglise Saint-Blaise,
3. Vote des 3 Taxes Directes Locales,
4. Te 63 : Mise en conformité des Commandes suite à l'Optimisation des Systèmes de Gestion,
5. Demande de Subvention Ensemble Scolaire Sainte-Procule,
6. Organisation du tour de France Féminin,
7. Questions Diverses.

-----

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

A l'unanimité,  
le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion du 26 Avril 2023.

-----

**2. ETUDES COMPLEMENTAIRES AVANT RESTAURATION EGLISE SAINT-BLAISE : Délibération n° 2023-33 :**

A l'unanimité :  
L'Assemblée approuve la réalisation d'études complémentaires pour les travaux de restauration de l'église. Ces travaux seront subventionnés par l'Etat, la Région et le Département.

-----

**3. VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES : Délibération n° 2023-34 :**

La taxe d'habitation devant variée proportionnellement aux autres taxes,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux que l'année dernière.

A savoir :	Taxe Foncière Bâtie	35.75 %
	Taxe Foncière non Bâties	71.55 %
	Taxe d'Habitation	8.16 %

-----

**4. Te63 : MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES SUITE A L'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION :**

A l'unanimité :  
L'Assemblée décide d'ajourner cette question afin d'obtenir de plus amples renseignements.

-----

**5. DEMANDE DE SUBVENTION ENSEMBLE SCOLAIRE SAINTE-PROCULE : Délibération n° 2023-35 :**

A l'unanimité :  
Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de participation.

-----

**6. ORGANISATION DU TOUR DE FRANCE FEMININ :**

Compte rendu des réunions préparatoires. Tous les chemins ruraux devront être fermés à la circulation. Les services de Gendarmerie seront à chaque carrefour. Un grand nombre de bénévoles sera nécessaire.

-----  
Modification de l'ordre du jour par l'ajout des trois questions suivantes.

-----  
**7. LOCATION APPARTEMENT T2 1<sup>er</sup> ETAGE : Délibération n° 2023-36 :**

A l'unanimité :

L'Assemblée donne son accord pour la location de l'appartement T2 1<sup>er</sup> Etage pour un loyer de 350 € et une provision pour charges de 65 €.

-----  
**8. APPARTEMENT T2 1<sup>er</sup> ETAGE : REMISE DE LOYER : Délibération n° 2023-37 :**

Compte tenu que la future locataire souhaite faire des travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui attribuer une remise d'un mois de loyer

-----  
**9. AUTORISATION POUR ESTER EN JUSTICE : Délibération n° 2023-38 :**

A l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour un dossier d'urbanisme

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Fête Nationale :** Pour changer le menu du repas, il pourrait être envisagé de faire cuire une cuisse de bœuf.
- **Mini-Tour à Issoire :** Manifestation destinée aux 6-11 ans. Le courrier de la Ville d'Issoire sera transmis à l'école.
- **Concert en l'église :** Proposition d'organisation d'un concert avec Jean-Claude BORELLY le 5 Août 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.